



Autorite parentale conjointe

Par **nagmy**, le **18/05/2009** à **14:07**

Bonjour,

j etais depuis quatre ans avec le père de ma fille. nous avons decider d avoir un enfant quand a quatre mois de grossesse, il a decidé que notre relation etais fini, pour essayer quelque chose avec sa collègue. A cette epoque, il m avait meme demander si je ne voulais pas avorter. Depuis notre fille est née, il l a reconnu et essaye de passer du temps avec elle. Elle a 6 mois, il n a jamais payer de pension alimentaire (les démarches vont etre engagé pour que ce soit legalement etabli). Ma question a ce jour, c est que j aimerai savoir quel est la démarche a faire pour qu il n y ai pas d autorité parentale conjointe, car j estime que pour un père qui ne voulais plu de son enfant a quatre mois de grossesse, il ne merite pas de partager l autorité parentale. je ne veux pas l empecher de voir sa fille mais je veux obtenir de façon officiel l autorité parentale totale.

merci de votre reponse